

De : Gael Nofri <gaelnofri@...>
À : Marine PEN <...>
Envoyé le : Mardi 15 mai 2012 10h02
Objet : De gaël

Bonjour Marine,

Je suis navré de vous ennuyer avec des affaires d'intendance mais je ne peux faire autrement puisque je viens d'avoir Nicolas Crochet pendnat 15 minutes qui me dit qu'il ne peut rien faire.

Mon problème est le suivant nous avons prévu que mon contrat s'arrête à la fin du mois et qu'ensuite j'obtienne mes indemnités puis le chômage. Or, Nicolas ne m'a toujours pas fait les fiches de salaire et le contrat en cours est caduc donc je ne peux prétendre au chômage pour le moment. De plus il m'informe que les indemnités étaient mensualisées et que donc je ne toucherai rien. Vous comprendrez sans doute, étant donné ce que je vous avais déjà expliqué, que cette situation n'est en rien tenable pour moi... J'ai bien évidemment compris la nécessité de mettre un terme à mon contrat au lendemain de la campagne, la nécessité aussi d'attendre le résultat des législatives pour envisager l'avenir, mais là je dois avouer que ce n'est juste pas tenable...

Encore désolé de devoir vous ennuier... avec ce genre de futilités mais je suis bien obligé de tenter de faire avancer les choses.

Si vous avez le temps de m'appeler,

Bonne chance à Hénin, on pense tous à vous

Gaël

Gaël NOFRI

Tel: 06. ...

www.gaelnofri.com

gaelnofri@...

De: Gael Nofri <gaelnofri@...>
Objet: recapitulatif
À: laliot@...
Date: Vendredi 17 août 2012, 23h23

Recapitulatif

La révision de mon contrat prposé à Malesherbes par Marine Le Pen et Nicolas Crochet vers le 20 avril prévoyait :

- 1 - Une modification rétroactive de mon employeur au 31 décembre 2011
- 2 - L'acceptation de ma part d'une fin de contrat au 30 avril contre le 1er juillet précédemment
- 3 - Une indemnité d'un mois de salaire pour la fin du contrat.

J'ai accepté cela dans l'intérêt de la campagne puisqu'il semblait nécessaire de le faire en m'inquiétant tout de même des conséquences légale, rappelant que je n'étais pas un bourgeois, que j'avais des crédits et un loyer. Assurance m'avait alors été donnée que j'aurais au mois de mai une indemnité équivalente à une mensualité puis le chômage. Quelle ne fut pas ma surprise de m'entendre dire fin mai que je n'aurai aucune indemnité, puisque le nouveau contrat (que je n'avais toujours pas) prévoyait, selon Nicolas Crochet que cette indemnité était intégrée au salaire déjà perçu. Pire, alors que je ne réclamais que mon dû, je me suis vu traiter «de voleur» par Nicolas Crochet et mes multiples SMS et mails à Marine Le Pen sont restés lettre morte. Au lendemain des élections législatives, n'ayant toujours rien reçu, je me suis inquiété de la situation et de ses possibles conséquences demandant expressément quelques réponses pour moi, les créanciers et ma famille, étant en plein divorce (SMS des 19 et 25 juin, du 2 juillet à Marine Le Pen sans réponse). Je n'ai finalement reçu mes fiches de salaire, contrat et feuille ASSEDIC que le 22 juillet avec pour toute explication qu'un post it «désolé pour le retard, signé Gorette». Ayant pu enfin prendre rendez vous avec Pole Emploi (30 juillet) j'ai eu la désagréable surprise de voir mon dossier rejeté (1er août) au motif suivant :

- 1 - les feuilles de paye fournies par le précédent comptable pour le compte de JMLP ne correspondaient pas au niveau des dates d'emploi,
- 2 - aucune attestation pôle emploi (pourtant obligatoire) n'avait été faite pour le compte de JMLP.
- 3 - la fiche de Pôle emploi rédigée par Nicolas Crochet avait été mal remplie et des éléments obligatoires faisaient défaut.
- 4 - le numéro de sécurité sociale mentionné sur toutes mes fiches de paie par Nicolas Crochet n'était pas le bon.

Plutôt que de faire un esclandre et d'attirer l'attention sur un montage pour le moins douteux, ce qui aurait mis tout le monde dans l'embarras, j'ai préféré récupérer mon dossier (3 août) et demander à Louis Aliot une avance sur le salaire prévu au mois de septembre afin de m'aider à continuer à assumer tout seul, après 4 mois sans salaire, mes dépenses. J'ajoute, à toutes fins utiles, que les quelques 800 euros de dépenses sur la campagne présidentielle avancés, ne m'ont jamais été remboursés sous prétexte «que les chèques s'étaient perdus». Durant ces 4 mois, mes demandes, mes insistances et mes explications sont toujours demeurés sans réponse. Je trouve que l'attitude des uns et des autres dans cette affaire à mon égard a été pour le moins lamentable.

Gaël Nofri